

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1740

AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Lahais, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, Mme Sas,
M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	18 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	18 000 000
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le montant des aides à la presse à leur niveau de 2024 en abondant l'action 2 du programme 180 « Presse et Médias » à hauteur de 18 millions d'euros.

Avec une nouvelle baisse de 11 millions d'euros prévue au projet de loi de finances pour 2026, le budget des aides à la presse connaît une nouvelle baisse qui sera la 3^{ème} consécutive, soit une coupe de 18 millions d'euros depuis 2024, malgré la concurrence des Gafam sur le marché publicitaire et le contexte inflationniste qui touche le papier.

La presse connaît une crise de modèle économique aiguë. Les professionnels de la presse ont parlé d'une voix unanime lors des états généraux de l'information : la crise de modèle économique que connaît la presse et tout particulièrement celle de l'information est sérieuse et responsable de la dégradation du débat public. Si une large transition de modèle doit impliquer l'ensemble de ses acteurs, elle ne pourra avoir lieu sans une mise à contribution importante des géants du numériques qui règnent sans partage sur les revenus publicitaires auxquels était historiquement adossé la presse généraliste.

Il conviendrait de mettre en place une nouvelle taxe sur la publicité digitale et de mener à bien une refonte des aides à la presse pour qu'elles ciblent prioritairement les médias en difficulté et ceux qui emploient des journalistes.

La baisse de crédits sur l'action 1 « Livre et lecture » du programme « Livre et industries culturelles » résulte des obligations de gage, sans que cette diminution soit souhaitée. Les auteurs de l'amendement plaident pour la levée de ce gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.